

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 376

11 février 2014

SOMMAIRE

2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure	18018	Imprimerie Fr. Faber	18017
Acola S.à r.l.	18019	Intemia S.à r.l.	18016
AFP (Germany) S.à r.l.	18020	KSIN Luxembourg III, S.à r.l.	18017
Alliance Data Lux Financing S.à r.l.	18019	KSIN Luxembourg II, S.à r.l.	18017
Baruun Naran S.à r.l.	18019	Lopesan S.à r.l.	18018
BOP (Leadenhall) S.à r.l.	18046	LU Global Invest	18027
Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A.	18046	Mars Properties S.à.r.l.	18017
C4IP Participations S.A.	18002	Monteferro International S.A.	18016
Casa Rosa	18023	Mossi & Ghisolfi International S.à r.l.	18045
Copenhagen Investment S.A.	18026	New African Frontiers S.A.	18031
CZAM S.à r.l.	18009	NNS Holding S.à r.l.	18033
Devaux & Associés S.à r.l.	18025	Offenburg, Lindenplatz 3 Immobilien S.à r.l.	18015
Devaux Audit & Tax	18025	Pacific Century Investment Holdings (USA) No.1 Limited S.à.r.l.	18025
DHCRE II HoldCo II S.à.r.l.	18045	P.B.I. Holding	18011
Dundeal (International) 17 S.à r.l.	18013	Puzzle Sub S.à r.l.	18031
E-Group Finance S.A.	18031	RC Investment	18012
European Fund Services S.A.	18044	RJ Two S.à r.l.	18022
Facara S.A.- SPF	18043	RM Properties S.C.A.	18024
Fall Co 2 S.à r.l.	18020	RoadCom S.A.	18012
Farena Invest S.à r.l.	18047	Sancar Property and Trading S.à.r.l.	18025
HayFin DLF LuxCo 2 S.à r.l.	18042	Sarapi S.A.	18025
HLSS Luxco 1A S.à r.l.	18016	Sigelux Group S.à r.l.	18011
HLSS Luxco 2A S.à r.l.	18016	Soho Media Solutions	18015
Hôtel-Restaurant SIMMER S.à r.l.	18032	Specta-Unternehmensberatung G.m.b.H.	18010
Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l.	18015	Tele Columbus Holdings S.A.	18011
Immobilière Diederich S.A.	18018	Transports Sébastien REUL S.à r.l.	18046
Immo Guillaume Schneider S.A.	18018		

C4IP Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.929.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twelfth day of December.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Capital4IP S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy, here represented by Ms Marie Fessaguet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 11th day of December, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "C4IP Participations S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

The company shall also have as its business purpose the creation, the acquisition and the granting of licenses in relation to, and the transfer of, under any forms, any intellectual property assets and rights as well as the development, management and supervision of such assets and rights.

The Company may acquire through creation, contribution in kind, option, purchase, operating agreements and any other manner, any type of rights in respect of patents, trademarks, registered trademarks, models and designs of any nature and exploit such rights through their sale, transfer, exchange or through any other operation and promote them by granting licenses to third parties in relation thereto.

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32.000.- EUR) represented by THREE HUNDRED TWENTY (320) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the last Friday of June at 3.00 pm.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation.

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

- 1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2014.
- 2) The first annual general meeting shall be held in the year 2015.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe to the three hundred twenty (320) shares.

The shares have been paid up to the extent of 100% by payment in cash, so that the amount of THIRTY TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1. - The number of directors is fixed at one and the number of statutory auditors at one.
2. - The following is appointed director:

Mr Marc Molitor, business director, born on the 30th day of August, 1972 in Luxembourg, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F Kennedy.

3. - Has been appointed statutory auditor:

PRO FIDUCIAIRE Auditing Accounting S.à r.l., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 176.448.

4. - Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.
5. - The registered office of the company is established in L-1855 Luxembourg, 35a, boulevard John F. Kennedy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le douze décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Capital4IP S.A., une société ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F Kennedy, ici représentée par Madame Marie Fessaguet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «C4IP Participations S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la prise sous licence et la cession, sous quelque forme que ce soit, de propriété intellectuelle de toutes espèces, ainsi que le développement, le contrôle et la mise en valeur de propriété intellectuelle.

La Société peut notamment acquérir par voie de création, d'apport, d'option, d'achat, de conclusion de contrats d'exploitation, et de toute autre manière des droits de toute nature portant sur des brevets, marques, marques déposées, dessins et modèles de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement ainsi que les mettre en valeur en concédant leur exploitation à des tiers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) représenté par TROIS CENTS VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, de telle manière que tous les participants à la réunion seront en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes mesures approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sera reprise par écrit sous la forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de

quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les trois cent vingt (320) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.-EUR) se trouve dès à présent à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. - Est appelé à la fonction d'administrateur:

M. Marc Molitor, business director, né le 30 août 1972 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-18 55 Luxembourg, 3 5a, avenue John F Kennedy.

3. - Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

Pro Fiduciaire Auditing & Accounting S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 176.44 8.

4. - Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2019.

5. - Le siège social de la société est fixé à L-1855 Luxembourg, 35a, boulevard John F. Kennedy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Fessaguet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57640. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000098/395.

(130223762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

CZAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 4-6, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 139.783.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize,
le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Marion DÖLLE, professeur, épouse de Monsieur Patrick COLLIGNON, demeurant à L-8388 Koerich, 1, rue de Steinfort.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. - Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée CZAM S.à r.l., avec siège social à L-1638 Senningerberg, 4-6, rue du Golf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.783 (NIN 2008 2425 730).

II. - Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1801 du 22 juillet 2008.

III. - Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.

Que suite à une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 2 décembre 2013, laquelle convention, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, toutes les parts sociales ont été attribuées à Madame Marion DÖLLE.

IV. - Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V. - Que la société CZAM S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société CZAM S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, l'associée unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société CZAM S.à r.l. a été réglé et la comparante demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société pour l'exercice de sa fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-8388 Koerich, 1, rue de Steinfort;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DÖLLE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000097/48.

(130223954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Specta-Unternehmensberatung G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 75.568.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

EUROPEAN TIME Management S.A., Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tórtola, B.V.I., I.B.C. n° 200792,

hier vertreten durch die Fiduciaire Eurolux, mit Sitz in L- 1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) unter Sektion Nummer 34.752, hier vertreten durch ihre Bevollmächtigte Frau Isabell Felten, Privatangestellte, berufsansässig in Luxembourg, 196, rue de Beggen, aufgrund einer ihr ausgestellten Vollmacht, welche, nach „ne varietur“ Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem unterzeichnenden Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleiben wird.

Die Komparentin ersucht den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft SPECTA-UNTERNEHMENSBERATUNG G.m.b.H. mit Sitz in L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre, eingetragen ist beim Handels- und Firmenregister Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) unter der Nummer B 75.568, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 644 vom 8. September 2000.

II.- Dass das Gesellschaftskapital auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgelegt ist, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert fünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

III.- Dass die Komparentin alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist.

IV.- Dass die Komparentin beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass die Komparentin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird.

VII.- Dass die Komparentin Herrn Dr. Johann Eberhard JOST als Liquidator benennt.

VIII.- Der Liquidator erklärt in seinem Bericht, alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben.

IX.- Dass die Komparentin die Gesellschaft St THOMAS ASSET Management Ltd, als Kommissar der Liquidation benennt.

X.- Dass, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, die Erklärungen des Liquidators Gegenstand einer von St THOMAS ASSET Management Ltd, in ihrer Funktion als Kommissar der Liquidation, durchgeführten Prüfung, gewesen sind und der Bericht vorliegt.

XI.- Dass dem Liquidator und dem Kommissar der Liquidation volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

XII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

XIII.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Isabell FELTEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2013. Relation GRE/2013/5262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013182955/50.

(130223387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Tele Columbus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.306.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 20 décembre 2013, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Gerhard Bickmann, avec adresse au 23, Kuckucksweg, 61462 Koenigstein im Taunus, Allemagne, de son mandat d'administrateur, avec effet au 31 décembre 2013;

2. Acceptation de la démission d'Eugene Musselman, avec adresse au 37, Groot Haesebroeksweg, 2243 ED Wassenaar, Pays-Bas, de son mandat d'administrateur, avec effet au 31 décembre 2013;

3. Cooptation de Christian Boekhorst, avec adresse au 123, Doria Road, SW6 4UG Londres, Royaume-Uni, au mandat d'administrateur, avec effet au 31 décembre 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004872/17.

(140004337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Sigelux Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004838/9.

(140004405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

P.B.I. Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 167.919.

Les statuts coordonnés au 20/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02/01/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014001740/12.

(140000653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

**RC Investment, Société Anonyme Soparfi,
(anc. RoadCom S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.267.

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme ROADCOM S.A., avec siège social au 37, Rangwee, L-2412 Howald, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 99267, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg en date du 13 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 avril 2004 numéro 394 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Virginie Pierru, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale en «RC INVESTMENT» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Transfert du siège social au 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société.

3. Constats des changements d'adresse de l'administrateur unique Monsieur Vivian Callay et du Commissaire aux comptes la société VBRC S.à r.l.

4. Divers.

II. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent et/ou le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes l'éventuelle procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale modifie la dénomination sociale en «RC INVESTMENT», et modifie par conséquent l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «RC INVESTMENT»».

Deuxième résolution

L'Assemblée générale transfère le siège social de la société au 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, et par conséquent, modifie l'alinéa premier de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Assemblée générale constate les changements d'adresse de l'administrateur unique, Monsieur Vivian CALLAY, et du commissaire aux comptes, la société VBRC S.à r.l., tous deux résidant désormais au 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés approximativement à huit cents euros (850,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55350. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2014004745/63.

(140004415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Dundeal (International) 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.668.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,413 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms Laure Jacquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given on 28 November 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundeal (International) 17 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, of 24 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 622 of 14 March 2013, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 174668 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions and made the following declarations:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) by the issue of one (1.-) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

Subscription / Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to one (1.-) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay the nominal value of such share together with a share premium of one million six hundred and twenty-eight thousand two hundred forty-seven euro and thirty-seven cent (EUR 1,628,247.37) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the aggregate amount

of one million six hundred and twenty-eight thousand two hundred forty-eight euro and thirty-seven cent (EUR 1,628,248.37) (the "Receivable").

Following the Contribution in Kind, the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company under the Receivable.

The Sole Shareholder further declares that there exist no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that all notifications, registrations or other formalities necessary to transfer the Receivable to the Company will be performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

« **Art. 5.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sixième jour de décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 108.197.413 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160396 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mme Laure Jacquet, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, datée du 28 novembre 2013, qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee (International) 17 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, du 24 janvier 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 622, du 14 mars 2013, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174641 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1.-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501.-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission d'un million six cent vingt-huit mille deux cent quarante-sept euros et trente-sept centimes (EUR 1.628.247,37.-) par un apport en nature (Apport en Nature») consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant d'un million six cent vingt-huit mille deux cent quarante-huit euros et trente-sept centimes (EUR 1.628.248,37.-) (la «Créance»).

Suite à l'Apport en Nature, la Créance cesse d'exister et l'Associé Unique libère et décharge irrévocablement la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune"

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Jacquet, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56038. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2014002146/119.

(140001378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 73.153.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67938 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002291/10.

(140000057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Offenburg, Lindenplatz 3 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.682.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2014002502/11.

(140001697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Soho Media Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014002628/11.

(140001447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Intemia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 168.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014002335/11.

(140001440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

HLSS Luxco 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014002300/12.

(140001224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

HLSS Luxco 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014002299/12.

(140001225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Monteferro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 70.107.

Les statuts coordonnés au 20/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06/01/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014002470/12.

(140001741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Imprimerie Fr. Faber, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.529.

—
- Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 72 du 9 mars 1985.

- Dernière modification des statuts par acte notarié de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 150 du 5 février 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 22 décembre 2013 que le siège social de la société est transféré du

15, boulevard Roosevelt

L-2450 Luxembourg

45-47, route d'Arlon

L-1140 Luxembourg.

Mersch, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005385/18.

(140005554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

KSIN Luxembourg III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 102.399.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005423/10.

(140005296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Mars Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 110.571.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2013.

MARS PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2014005471/14.

(140004960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

KSIN Luxembourg II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 102.398.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005422/10.

(140005297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Immo Guillaume Schneider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005383/10.

(140005173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Immobilière Diederich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 3, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 97.095.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2014.

Référence de publication: 2014005384/10.

(140005209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Lopesan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 192.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 159.642.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jens Hoellermann, gérant de la Société, est le 25, rue General Patton, L-2317 Howald, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir du 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014004557/14.

(140004591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.221.

Extrait des résolutions prises par le Directoire en date du 3 décembre 2013.

En date du 3 décembre 2013, le Directoire a été informé de la démission de Monsieur Arnaud Voisin en qualité de Membre du Directoire.

Le Directoire a décidé de nommer, sous réserve de l'accord de la CSSF, Madame Florence Mangin, 67, rue de Lille, 75 007 Paris, en qualité de Membre du Directoire en remplacement de Monsieur Arnaud Voisin, démissionnaire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014005775/18.

(140005279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Alliance Data Lux Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.005,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 181.593.

—
EXTRAIT

Conformément aux ventes des parts sociales du 16 décembre 2013, veuillez être informé que:

La société ADS Sky Oak LLC, société ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5430639, a vendu ses 25.005 parts sociales détenues dans la Société à Rhombus Investments L.P., société ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 48445.

Il a été décidé d'accepter, d'approuver et d'enregistrer le transfert de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Alliance Date Lux Financing S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane Hépineuze

Gérant catégorie B

Référence de publication: 2014005804/22.

(140006305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Acola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 84.033.

—
Extrait des résolutions

Aux fins de mise à jour des données actuellement reprises au Registre de Commerce et des Sociétés concernant la société, le gérant souhaite informer toute personne intéressée des faits suivants:

- La société SOPHIPAR SA, dissolue depuis le 14 novembre 2012 n'a plus la qualité d'associé de la société Acola Sàrl.
- Les nouveaux associés de la société Acola Sàrl:

La société Vance Holding SPF SA, ayant son siège social à L-1229 Luxembourg, 3, Rue Bender, détenant 495 parts sociales.

Monsieur Philippe Lambert, associé et gérant, demeure actuellement professionnellement au 4, Rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass, détenant 1 part sociale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe Lambert

Gérant

Référence de publication: 2014005797/20.

(140005930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Baruun Naran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.918.394,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 138.487.

—
EXTRAIT

La Société prend acte du nouveau siège social de l'associé: 26/F., Beautiful Group Tower, 77 Connaught Road Central, Hong Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005841/14.

(140005792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

AFP (Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.958.

En date du 23 décembre 2013, l'associé unique AFP (Germany) LLC, avec siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis, a cédé la totalité de ses 100 parts sociales de la manière suivante:

- 2 parts sociales, à Roland Schmidt, avec adresse au 21, Myliusstrasse, 60323 Frankfurt, Allemagne qui les acquiert;
- 2 parts sociales, à Johannes Sommer, avec adresse au 20, Tölzer Strasse, 14199 Berlin, Allemagne qui les acquiert;
- 96 parts sociales, à Ares European Real Estate Fund IV, L.P., avec siège social au 2, Manhattanville Road, Suite 203, Purchase 10057 New York, Etats-Unis, qui les acquiert;

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Roland Schmidt, précité, avec 2 parts sociales
- Johannes Sommer, précité, avec 2 parts sociales
- Ares European Real Estate Fund IV, L.P., précité, avec 96 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005821/20.

(140006629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Fall Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.614.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December.

Before us, Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Fall Co 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.615,

here represented by Peggy Simon, private employee, professionally residing in Echternach, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Fall Co 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.614 incorporated pursuant to a deed of the notary Me Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 5 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 June 2013 number 1374 (hereinafter the "Company"). The articles of associations of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, on 1 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 October 2013 number 2610.

The appearing party, representing the entire share capital and having waived any notice requirement, resolves upon the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 187,500) through the cancellation of one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) shares of the Company so as to temporarily bring the share capital of the Company to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The proceeds of such share capital decrease shall be offset against a receivable the Company has against the Sole Shareholder in an amount of EUR 187,500. As a result, such receivable will cease to exist.

Second resolution

Simultaneously with the above reduction of the share capital of the Company, the Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount one hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 187,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to two hundred thousand euro (EUR 200,000) through the issue one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) new shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1).

The one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) new shares issued have been subscribed by the Sole Shareholder for a subscription price of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500) (the "Subscription Price").

The Subscription Price has been fully paid up by a contribution in kind consisting in a receivable in the amount of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500) the Sole Shareholder holds.

Proof of the existence and the valuation of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

The Subscription Price of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500) is allocated as follows:

- a. an amount of one hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 187,500) to the share capital of the Company,
- b. an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) to the legal reserve of the Company,
- c. an amount of one million seven hundred eighty thousand euro (EUR 1,780,000) to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000), represented by two hundred thousand (200,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Fall Co 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.615,

ici représentée par Peggy Simon, employée, résidant professionnellement à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Fall Co 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.614, constituée selon acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 juin 2013, n° 1374 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, le 1^{er} août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 octobre 2013 n°2610.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation et délibère sur les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500) par l'annulation de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) parts sociales de la Société afin de temporairement ramener le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Les recettes de cette réduction du capital social seront compensées avec une dette que la Société a envers l'Associé unique pour un montant de EUR 187.500. En conséquence, cette dette cessera d'exister.

Deuxième résolution

Simultanément avec la réduction du capital social de la Société qui précède, l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à deux cents mille euros (EUR 200.000) par l'émission de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique pour un prix de souscription d'un million neuf cents quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500) (le «Prix de Souscription»).

Le Prix de Souscription a été intégralement libéré par un apport en nature à la Société consistant en une créance détenue par l'Associé Unique et ayant une valeur d'un million neuf cents quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

Le Prix de Souscription d'un million neuf cents quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500) est alloué de la manière suivante:

- a. un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500) au capital social de la Société,
- b. un montant de vingt mille euros (EUR 20.000) à la réserve légale de la Société,
- c. un montant d'un million sept cents quatre-vingt mille euros (EUR 1.780.000) au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cents mille euros (EUR 200.000) représenté par deux cents mille (200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Dont acte, passé à Echternach, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 janvier 2014. Relation: ECH/2014/41. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004331/127.

(140003932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

RJ Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005640/9.

(140004859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Casa Rosa, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 174.443.

—
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,
ON THE THIRTIETH DAY OF DECEMBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

Mr. Jan STUTTERHEIM, born in Mölndal (Sweden), on May 30, 1941, residing in 212 23 Okrug Gornji, Ribarski Put 7 (Croatia) hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in Howald, by virtue of proxy given on December 13, 2013,

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "CASA ROSA", société à responsabilité limitée, hereinafter called "the Company", with registered office at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 174443, was incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on December 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 567 of March 7, 2013. The Articles have not been amended since.

2. The Company's capital amounts to twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each, all fully paid-up.

3. The appearer is the sole shareholder of the said Company.

4. The appearer, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;

5. That the appearer, as liquidator of the Company, also declares that:

- it has realized, received, or will take over all the assets of the Company,
- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown;

6. That the liquidator's statement have been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation established by LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, with registered office at 401, Jardine House, 1 Con-naught Place, Hong Kong, designated "commissaire-vérificateur";

7. That the appearer grants discharge to the managers of the Company;

8. That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered office of the Company.

9. That the appearer may proceed to the cancellation of the Company's shares register.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE TRENTE DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jan STUTTERHEIM, né à Mölndal (Suède), le 30 mai 1941, demeurant à 212 23 Okrug Gornji, Ribarski Put 7 (Croatie),

ci-après appelée "le comparant" ou "l'associé unique",

représentée par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 13 décembre 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société à responsabilité limitée "CASA ROSA", société à responsabilité limitée, ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 174443, a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg le 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 567 du 7 mars 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

2. Le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,
- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par LWM CORPORATE SERVICES LIMITED, avec siège social au 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, désignée "commissaire-vérificateur".

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société.

8. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

9. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les parts sociales qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2014. Relation: RED/2014/23. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014004180/89.

(140004228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

RM Properties S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 76.024.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014005642/15.

(140004792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Sarapi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 132.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SARAPI S.A. (en liquidation)

Référence de publication: 2014005671/10.

(140005286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Sancar Property and Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 49.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005668/9.

(140005369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Pacific Century Investment Holdings (USA) No.1 Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 156.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pacific Century Investment Holdings (USA) No.1 Limited S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014005578/11.

(140005470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

**Devaux Audit & Tax, Société à responsabilité limitée,
(anc. Devaux & Associés S.à r.l.).**

Capital social: EUR 212.400,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 92.355.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-SEPT DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Benoit DEVAUX, réviseur d'entreprises, né à Bastogne le 17 juin 1966, demeurant professionnellement 121, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg,

lequel comparant, a requis le notaire instrumentaire, d'acter ce qui suit:

Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Devaux et Associés S.à r.l.», ayant son siège social au 121, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92355, constituée suivant acte par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 2003, publié au Mémorial C, numéro 394 du 10 avril 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} août 2013, publié au Mémorial C numéro 2486 du 08 octobre 2013.

L'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital social de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de «Devaux et Associés S.à r.l.» en «Devaux Audit & Tax».

18026

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de Devaux Audit & Tax».

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 1.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'associé unique, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. DEVAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 décembre 2013. Relation: RED/2013/2387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014004232/41.

(140004408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Copenhagen Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 38.655.

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "COPENHAGEN INVESTMENT S.A.", établie et ayant son siège à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, constituée suivant acte reçu en date du 25 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 180 de 1992, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Joseph Elvinger de Luxembourg, en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 615 du 1^{er} avril 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.655,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, rue de Nassau,

qui désigne comme secrétaire Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen Van Huynegem, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, ru de Nassau.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique; renonciation par la Société à la nationalité Luxembourgeoise;

2. Approbation des comptes intermédiaires de la société;

3. Mandat donné à Koen Van Huynegem à l'effet d'accomplir au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers la Belgique;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide, en conformité avec les prescriptions de l'article 67 (1) 1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective à compter de ce jour du Grand-Duché du Luxembourg vers la Belgique, et de faire adopter par la Société la nationalité belge, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

L'Assemblée décide que l'adresse de la société en Belgique sera fixée à B-8310 Assebroek (Belgique), Engelendeleaan 123.

Le transfert du siège social sera effectif dès l'accomplissement des formalités en Belgique.

Deuxième résolution

Après la présentation des comptes intérimaires de la Société de la période prenant fin au 11 décembre 2013, préparés en vertu des règles et principes comptables luxembourgeois (présentés en langue française), l'Assemblée décide d'approuver ces comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner mandat à Monsieur Koen Van Huynegem afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers la Belgique, et en particulier la radiation de la Société du Registre du Commerce.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VAN KEYMEULEN, BECKER, VAN HUYNEGEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 57884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004214/67.

(140004391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

LU Global Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 182.940.

—
STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE VINGT DÉCEMBRE

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Mondorf Investments S.A., société de droit Luxembourg, dont le siège social est situé au 36, avenue Marie Thérèse à L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B45024, ici représentée par Madame Corinne WEBER, employée, demeurant professionnellement au 18-20, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 décembre 2013, laquelle procuration restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales la «Loi de 1915» et par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les «Statuts»).

La société adopte la dénomination de: «LU GLOBAL INVEST»

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. En outre elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, éléments de propriété intellectuelle y compris les noms de domaine sur internet et toutes autre forme de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Plus spécialement, l'objet social pourra s'étendre à l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles et de terrains industriels et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

Elle pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, de façon directe ou indirecte, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euro), représenté par 100 actions (cent) de EUR 310,- (trois cent dix Euro) chacune.

Les actions sont soit au porteur soit nominatives.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son Président ou un administrateur - délégué.

Art. 11. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 13. La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de l'ensemble des administrateurs. Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de l'ensemble des administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 14. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 2^{ème} vendredi du mois de mai, à 14 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance

qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente - et - un décembre deux mille quatorze.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quinze.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire aux actions du capital social comme suit:

Mondorf Investments S.A. prénommée:	<u>100 actions</u>
Total	100 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'article quatorze des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 18-20, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé Administrateur Unique pour une durée maximale de 6 ans:

Madame Yulia KURAKINA, administrateur de sociétés, née à Moscou le 05 avril 1960, demeurant au 4A, rue de l'Ouest à L-2273 Luxembourg.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes: la Société Anonyme EP INTERNATIONAL SA, établie et avec siège social à L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B130232,

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille dix neuf.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, la comparante a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. WEBER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 décembre 2013. Relation: RED/2013/2345. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 décembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014000981/186.

(130223960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

E-Group Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 71.239.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000687/10.

(130224351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

New African Frontiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 93.583.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social en date du 21 décembre 2013

Première Résolution

L'Assemblée a pris connaissance de l'ordre du jour et décide d'arrêter le mandat du Réviseur d'Entreprises, FPS Audit Sàrl, avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée décide de nommer comme Commissaire aux Comptes, la société VAN CAUTERSNAUWAERT & CO Sàrl, inscrite au RCS Luxembourg sous B 52 610 et ayant son siège social au 80, Rue des Romains L-8041 Strassen.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2015, qui statue sur les Comptes Annuels 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEW AFRICAN FRONTIERS S.A.

Référence de publication: 2014006231/20.

(140006602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Puzzle Sub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.555.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 23 décembre 2013

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Flavio Marzona de ses fonctions de Gérant de classe B avec effet au 31 décembre 2013.

Il est constaté que la société «Puzzle S.à r.l.», une Société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124718, détentrice de l'intégralité des parts sociales représentatives du capital de la société à responsabilité limitée «Puzzle Sub S.à r.l.», avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B130555, a transféré en date du 1^{er} janvier 2014, son siège social à l'adresse suivante: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014006261/17.

(140006138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Hôtel-Restaurant SIMMER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5416 Ehnen, 117, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 57.778.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Arsène MILLIM, commerçant, demeurant à L-1750 Luxembourg, 78, avenue Victor Hugo.

2.- Madame Adeline SCHAMMO, commerçante en retraite, demeurant à L-1750 Luxembourg, 78, avenue Victor Hugo, dûment représentée à ces fins par son époux Monsieur Arsène MILLIM, prénommé, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, quatrième chambre, siégeant en matière civile, en date du 5 juillet 2007, sur base des articles 219 et 1429 du Code Civil.

Lesquels comparants ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée Hôtel-Restaurant SIMMER S.à r.l., avec siège social à L-5416 Ehnen, 117, Route du Vin, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 57.778 (NIN 1997 2400 206),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, alors de résidence à Grevenmacher, en date du 21 janvier 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 205 du 25 avril 1997.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 novembre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3196 du 16 décembre 2013.

II.- Que la société a un capital social de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros trente-cinq Cents (€ 24.789,35), représenté par cent (100) parts sociales, attribuées aux associés comme suit:

1.- Madame Adeline SCHAMMO, prénommée, cinquante-deux parts sociales	52
2.- Monsieur Arsène MILLIM, prénommé, quarante-huit parts sociales	48
Total: cent parts sociales	100

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 20 décembre 2013, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Une copie dudit rapport du liquidateur établi en date du 20 décembre 2013, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Ensuite le comparant, agissant comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuvent le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

Les associés donnent décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

La clôture de la liquidation de la société est prononcée.

Quatrième résolution

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera attribué aux associés.

Cinquième résolution

Il est décidé en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-1750 Luxembourg, 78, avenue Victor Hugo.

Les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à la même adresse au profit de qui il appartiendra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MILLIM, A. SCHAMMO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2492. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000194/61.

(130223641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

NNS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.796.409,64.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.863.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of NNS Holding S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133.863 (the Company). The Company is incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 19 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No. 2970 of 20 December 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 30 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No. 1049 of 24 April 2012.

There appeared:

1. NNS Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.806 (NNS Lux),

hereby represented by Ms Cyrielle Thel, lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. OS Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.805 (OS Lux),

hereby represented by Ms Cyrielle Thel, lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. SOSTNT Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.732 (SOSTNT Lux),

hereby represented by Ms Cyrielle Thel, lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing parties referred to under 1., 2. and 3. above are the current shareholders of the Company and are hereinafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the appearing parties, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

(1) that the agenda of the Meeting is as follows:

- (a) acknowledgment and acceptance of the resignation of Mr Nassef Onsi Naguib Sawiris as A manager of the Company;
- (b) amendments to article 8 of the Articles in order to, *inter alia*, (i) cancel the classes of A and B managers, so as to have only one class of managers, and (ii) provide that certain specific matters to be resolved upon by the board of managers of the Company must be approved by all the managers;
- (c) requalification of the mandate of Mr David Catala from that of a B manager of the Company to that of a manager of the Company;
- (d) approval of the appointment of Mr Marc Feider and Mr Jérôme Guiraud as new managers of the Company;

- (e) amendments to articles 5 and 18 of the Articles to specify the terms of the subclasses of shares of the Company;
- (f) amendments to articles 6, 7 and 13 of the Articles to provide that all shareholder resolutions shall be passed with for the unanimous approval of all the shareholders of the Company; and
- (g) miscellaneous.

(2) that the Shareholders holding all the shares of the share capital of the Company, i.e. 100,000,000 (one hundred million) shares of class A, 13,479,200 (thirteen million four hundred seventy-nine thousand two hundred) shares of class B, 1,333,333 (one million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three) shares of class C, 1,044,444 (one million forty-four thousand four hundred forty-four) shares of class D, 600,000 (six hundred thousand) shares of class E, 444,444 (four hundred forty-four thousand four hundred forty-four) shares of class F, 3,111,111 (three million one hundred eleven thousand one hundred eleven) shares of class G, 56,997,585 (fifty-six million nine hundred ninety-seven thousand five hundred eighty-five) shares of class H, 313,071 (three hundred thirteen thousand seventy-one) shares of class K and 546,095 (five hundred forty-six thousand ninety-five) shares of class L, each share having a nominal value of EUR 0,01 (one Cent), representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting; and

(3) that the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda of the Meeting; the Meeting waiving the convening notices, the Shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of Mr Nassef Onsi Naguib Sawiris as A manager of the Company, with effect as of the date of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the Articles in order to reflect the first resolution, so that it henceforth reads as follows:

" Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two managers, appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not be shareholders. The general meeting of shareholder(s) may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace any manager(s) pursuant to a resolution passed with the unanimous approval of all the shareholders.

8.2 The first Chairman may, if so determined, be appointed by a general meeting of the shareholder(s) among the managers.

The Board of Managers may appoint from among the managers a chairman (the Chairman) in respect of each meeting of the Board of Managers.

The Chairman, if any is appointed, will preside at the meeting of the Board of Managers at the occasion of which he has been appointed.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman appointed at the preceding meeting of the Board of Managers or by at least two managers acting jointly.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given to all those entitled to attend.

The meetings will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg. The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 A manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his fellow managers under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.6 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex or e-mail. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.7 In dealing with third parties the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.8 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meetings of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

8.9 The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two managers in all matters or the joint signatures or single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Manager, but only within the limits of such power.

8.10 The Board of Managers may appoint from among its members one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers granted to them by the Board of Managers.

8.11 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointment at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Managers may also appoint committees or sub-committees in order to deal with specific tasks, to advise the Board of Managers or to make recommendations to the Board of Managers and/or, as the case may be, the general meeting of the shareholder(s) of the Company, the members of which may be selected either from among the managers or not.

8.12 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman that has presided the related meeting of the Board of Managers or by the Secretary or by all the managers that have attended the related meeting of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman that has presided the related meeting or by the Secretary or any two managers acting jointly.

8.13 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg."

Third resolution

The Meeting resolves to requalify the mandate of David Catala from that of a B manager of the Company to that of a manager of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint for an unlimited period of time and effective as of the date hereof:

(i) Mr Marc Feider, born on 5 October 1958 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as a manager of the Company; and

(ii) Mr Jerome Guiraud, born on 6 January 1961 in Mazamet (France), with professional address at 4 Cork street, 4th floor, London W1S 3LG (United Kingdom), as a manager of the Company.

The Meeting acknowledges that as a consequence of the above appointment, the board of managers of the Company will from now on be composed as follows:

- Mr David Catala;
- Mr Marc Feider;
- Mr Jerome Guiraud.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Profit sharing.

5.1 In respect of each class of Shares, there shall be established in the accounting records of the Company a separate account of assets and liabilities (respectively the Class A Account in respect to holders of Class A Shares and the Class B Account in respect of holders of Class B Shares, the Class C Account in respect of holders of Class C Shares, the Class D Account in respect of holders of Class D Shares, the Class E Account in respect of holders of Class E Shares, the Class F Account in respect of holders of Class F Shares, the Class G Account in respect of holders of Class G Shares, the Class H Account in respect of holders of Class H Shares, the Class I Account in respect of holders of Class I Shares, the Class

J Account in respect of holders of Class J Shares, the Class K Account in respect of holders of Class K Shares and the Class L Account in respect of holders of Class L Shares, and collectively, the Accounts).

In respect of each sub-class of Shares, there shall be established in the accounting records of the Company a separate sub-account of assets and liabilities within the relevant Account (respectively the Class A1 Sub-Account in respect to holders of Class A1 Shares, the Class A2 Sub-Account in respect to holders of Class A2 Shares, the Class A3 Sub-Account in respect to holders of Class A3 Shares, the Class H1 Sub-Account in respect of holders of Class H1 Shares, the Class H2 Sub-Account in respect of holders of Class H2 Shares, and the Class H3 Sub-Account in respect of holders of Class H3 Shares, and collectively, the Sub-Accounts).

5.2 Any capital contribution, either as nominal share capital, or as share premium (if any), made to the Company by or on behalf of the holders of the different classes of Shares or received from the issue of a certain class of Shares as well as the related assets and liabilities shall be allocated exclusively to the corresponding Accounts, and Sub-Accounts if applicable.

The related assets of any of the Accounts, and Sub-Accounts if applicable, shall include, without limitation, the investments and other assets acquired using the proceeds credited to any such Accounts, and Sub-Accounts if applicable, and all assets deriving directly or indirectly from such acquisition, all dividends and other income received in respect of any such investment or other asset, and all proceeds of the sale or other disposal of any such investment or other asset.

The related liabilities of any of the Accounts, and Sub-Accounts if applicable, shall include, without limitation, the liabilities, expenses or costs (including general expenses) which are caused by or relates to (a) any assets of a particular Account, and Sub-Accounts if applicable, including any investment or (b) any action taken in connection with an asset of a particular Account, and Sub-Accounts if applicable.

5.3 If any asset, liability, expense or cost of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Account, and Sub-Account if applicable, such asset or liability shall be allocated to all the Accounts and Sub-Account if applicable, pro rata to the aggregate Intrinsic Values (as defined below) of the respective Accounts and Sub-Accounts relative to each other or in such other manner as determined by the Board of Managers (as defined below) acting reasonably and in good faith.

5.4 For the purpose of determining the economic rights (including dividend distribution and liquidation rights) attaching to each class of Shares or each sub-class of Shares, the holders of each separate class of Shares or sub-class of Shares, as the case may be, shall be considered to be entitled exclusively to the counter-value of the investments allocated to the corresponding Account, or Sub-Account, as the case may be, including all changes in values to the investments made and all proceeds from those investments (including liquidity). The terms of these articles of association, including articles 7, 18 and 20, shall be construed in accordance with the provisions set out in this article 5.4.

Upon the liquidation of the Company, the holders of Class A1 Shares, the holders of Class A2 Shares, the holders of Class A3 Shares, the holders of Class B Shares, the holders of Class C Shares, the holders of Class D Shares, the holders of Class E Shares, the holders of Class F Shares, the holders of Class G Shares, the holders of Class H1 Shares, the holders of Class H2 Shares, the holders of Class H3 Shares, the holders of Class I Shares, the holders of Class J Shares, the holders of Class K Shares and the holders of Class L Shares are entitled to the proceeds resulting from the liquidation of the assets held by the Company respectively in the Class A1 Sub-Account, the Class A2 Sub- Account, the Class A3 Sub-Account, the Class B Account, the Class C Account, the Class D Account, the Class E Account, the Class F Account, the Class G Account, the Class H1 Sub-Account, the Class H2 Sub-Account, the Class H3 Sub-Account, the Class I Account, the Class J Account, the Class K Account and the Class L Account, as provided for in article 20 hereof."

The Meeting further resolves to amend article 18 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 18. Appropriation of profits - Reserves.

18.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Managers represents the net profit.

18.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.3 Distributions of the balance of the net profit can only be made to the holders of Class A1 Shares, the holders of Class A2 Shares, the holders of Class A3 Shares, the holders of Class B Shares, the holders of Class C Shares, the holders of Class D Shares, the holders of Class E Shares, the holders of Class F Shares, the holders of Class G Shares, the holders of Class H1 Shares, the holders of Class H2 Shares, the holders of Class H3 Shares, the holders of Class I Shares, the holders of Class J Shares, the holders of Class K Shares and the holders of Class L Shares proportionally to the net profits shown respectively in the Class A1 Sub-Account, the Class A2 Sub-Account, the Class A3 Sub- Account, the Class B Account, the Class C Account, the Class D Account, the Class E Account, the Class F Account, the Class G Account, the Class H1 Sub-Account, the Class H2 Sub-Account, the Class H3 Sub-Account, the Class I Account, the Class J Account, the Class K Account or the Class L Account at the time of the distribution.

18.4 Distributions of share premium shall be made by general meeting of the shareholder(s). The holders of the Class A1 Shares, the holders of Class A2 Shares, the holders of Class A3 Shares, the holders of Class B Shares, the holders of Class C Shares, the holders of Class D Shares, the holders of Class E Shares, the holders of Class F Shares, the holders of Class G Shares, the holders of Class H1 Shares, the holders of Class H2 Shares, the holders of Class H3 Shares, the

holders of Class I Shares, the holders of Class J Shares, the holders of Class K Shares and the holders of Class L Shares shall be entitled to receive distributions of share premium only up to the amount of share premium allocated to the Class A1 Sub-Account, the Class A2 Sub- Account, the Class A3 Sub- Account, the Class B Account, the Class C Account, the Class D Account, the Class E Account, the Class F Account, the Class G Account, the Class H1 Sub-Account, the Class H2 Sub-Account, the Class H3 Sub-Account, the Class I Account, the Class J Account, the Class K Account or the Class L Account as applicable.

18.5 The general meeting of the shareholder(s) may distribute one or more interim dividends. Interim dividend distributions can only be made to the holders of Class A1 Shares, the holders of Class A2 Shares, the holders of Class A3 Shares, the holders of Class B Shares, the holders of Class C Shares, the holders of Class 0 Shares, the holders of Class E Shares, the holders of Class F Shares, the holders of Class G Shares, the holders of Class H1 Shares, the holders of Class H2 Shares, the holders of Class H3 Shares, the holders of Class I Shares, the holders of Class J Shares, the holders of Class K Shares and the holders of Class L Shares proportionally to the net profits shown respectively in the Class A1 Sub- Account, the Class A2 Sub- Account, the Class A3 Sub- Account, the Class B Account, the Class C Account, the Class D Account, the Class E Account, the Class F Account, the Class G Account, the Class H1 Sub-Account, the Class H2 Sub- Account, the Class H3 Sub- Account, the Class I Account, the Class J Account, the Class K Account or the Class L Account at the time of the distribution."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Transfer of shares.** In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by all the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent all of the rights belonging to the survivors"

The Meeting further resolves to amend article 7 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s)."

The Meeting further resolves to amend article 13 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 13. Quorum - Majority.** Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by all the shareholders of the Company, representing the entire share capital of the Company.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission)."

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above proxyholder of the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same attorney in fact of the Shareholders, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the attorney in fact of the Shareholders, the attorney in fact of the Shareholders signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de NNS Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133863 (la Société). La Société a été constituée le 19 novembre 2007 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2970 du 20 décembre 2007. Les statuts de la société (les Statuts)

ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No. 1049 du 24 avril 2012.

Ont comparu:

1. NNS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.806 (NNS Lux),

ci-après représentée par Ms Cyrielle Thel, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

2. OS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.805 (OS Lux),

ci-après représentée par Ms Cyrielle Thel, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

3. SOSTNT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.732 (SOSTNT Lux),

ci-après représentée par Ms Cyrielle Thel, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Les parties mentionnées aux points 1., 2. et 3., ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont désignées ci-après comme les Associés.

Les procurations des parties comparantes, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) reconnaissance et acceptation de la démission de M. Nassef Onsi Naguib Sawiris en tant que gérant A de la Société;

(b) modification de l'article 8 des Statuts de la Société afin, entre autres, (i) d'annuler les classes de gérants A et B, de telle sorte qu'il n'y ait plus qu'une classe unique de gérants, et (ii) de faire en sorte que certains points, qui doivent être décidés par le conseil de gérance de la Société, soient approuvés par tous les gérants;

(c) requalification du mandat de M. David Catala, passant de gérant B de la Société à celui de gérant de la Société;

(d) acceptation de la nomination de M. Marc Feider et de M. Jérôme Guiraud en tant que nouveaux gérants de la Société;

(e) modification des articles 5 et 18 des Statuts de la Société afin de préciser les termes et conditions applicables aux sous-classes de parts sociales de la Société;

(f) modification des articles 6, 7 et 13 des Statuts de la Société afin de faire en sorte que toutes les résolutions d'associés soient passées avec l'approbation unanime de l'ensemble des associés de la Société; et

(g) divers.

2. que les Associés détenant l'intégralité des parts sociales composant le capital de la Société, soit 100.000.000 (cent millions) de parts sociales de classe A, 13.479.200 (treize millions quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cents) parts sociales de classe B, 1.333.333 (un million trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois) parts sociales de classe C, 1.044.444 (un million quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre) parts sociales de classe D, 600.000 (six cent mille) parts sociales de classe E, 444.444 (quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre) parts sociales de classe F, 3.111.111 (trois millions cent onze mille cent onze) parts sociales de classe G, 56.997.585 (cinquante-six millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe H, 313.071 (trois cent treize mille soixante et onze) parts sociales de classe K, et 546.095 (cinq cent quarante-six mille quatre-vingt-quinze) parts sociales de classe L, chaque part sociale ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées lors de cette Assemblée; et

3. que l'Assemblée est de ce fait régulièrement constituée et pourra délibérer des points figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée; l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de reconnaître et d'accepter la démission de M. Nassef Onsi Naguib Sawiris en tant que gérant A de la Société avec effet à la date de la présente Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts afin d'y refléter la première résolution ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants, nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant en vertu d'une résolution passée à l'unanimité des associés.

8.2 Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés parmi le/les gérants.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi les gérants (le Président) pour chaque réunion du Conseil de Gérance.

Le Président, si un président est nommé, présidera la réunion du Conseil de Gérance à laquelle il a été nommé.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président nommé à la réunion précédente du Conseil de Gérance, ou à défaut, par au moins deux gérants agissant conjointement.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours, à ceux autorisés à participer, avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg. Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et heures indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie, télégramme ou télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs gérants, à la condition qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.6 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex ou e-mail. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.7 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.8 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

8.9 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou les signatures conjointes ou uniques, selon le cas, de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil de Gérance et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

8.10 Le Conseil de Gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences conférées par le Conseil de Gérance.

8.11 Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (qu'ils soient membres ou non du Conseil de Gérance) et révoquer de tels mandataires à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

Le Conseil de Gérance peut également nommer des commissions ou des sous-commissions dont les membres seront choisis parmi les gérants ou non, afin de gérer certaines tâches, de conseiller le Conseil de Gérance ou de faire des recommandations au Conseil de Gérance, et/ou selon le cas, à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés de la Société.

8.12 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ayant présidé ladite réunion du Conseil de Gérance, ou par le Secrétaire ou par l'ensemble des gérants qui ont participé à la réunion en question. Toutes procurations resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ayant présidé ladite réunion du Conseil de Gérance ou par le Secrétaire, ou par deux gérants agissant conjointement.

8.13 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de requalifier le mandat de M. David Catala pour le faire passer de gérant B de la Société à celui de gérant de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes pour une durée indéterminée à compter de la date des présentes:

(i) M. Marc Feider, né le 5 octobre 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la Société; et

(ii) M. Jérôme Guiraud, né le 6 janvier 1961 à Mazamet (France), ayant son adresse professionnelle au 4 Cork street, 4th floor, London W1S 3LG (Royaume-Uni), en tant que gérant de la Société.

L'Assemblée reconnaît que, suite à cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé des membres suivants:

- M. David Catala;
- M. Marc Feider; et
- M. Jérôme Guiraud.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 5. Distribution des bénéfices.

5.1 Un compte distinct des actifs et passifs devra être établi dans les livres comptables de la Société pour chaque classe de Parts Sociales (respectivement le Compte de Classe A pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, le Compte de Classe B pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe B, le Compte de Classe C pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe C, le Compte de Classe D pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe D, le Compte de Classe E pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe E, le Compte de Classe F pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe F, le Compte de Classe G pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe G, le Compte de Classe H pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe H, le Compte de Classe I pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe I, le Compte de Classe J pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe J, le Compte de Classe K pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe K, et le Compte de Classe L pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe L, et collectivement, les Comptes).

Pour chaque sous-classe de Parts Sociales, il sera établi dans les comptes de la Société un sous-compte dédié spécifiquement aux actifs et passifs du Compte concerné (respectivement, le Sous-Compte de Classe A1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, le Sous-Compte de Classe A2 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, le Sous-Compte de Classe A3 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe A3, le Sous-Compte de Classe H1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, le Sous-Compte de Classe H2 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe H2 et le Sous-Compte de Classe H3 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe H3, collectivement les Sous-Comptes).

5.2 Tout apport de capital, qu'il s'agisse de capital social nominal ou de prime d'émission (le cas échéant) apporté à la Société par ou au nom des détenteurs des différentes classes de Parts Sociales ou reçu consécutivement à l'émission d'une certaine classe de Parts Sociales ainsi que les actifs et passifs en découlant doivent être affectés exclusivement aux Comptes et Sous-Comptes (le cas échéant) correspondants.

Les actifs liés à chacun des Comptes et Sous-Comptes (le cas échéant) devront inclure, sans restriction, les investissements et autres actifs acquis via le produit crédité sur chacun de ces Comptes et Sous-Comptes, le cas échéant, et tous les actifs découlant directement ou indirectement de cette acquisition, tous les dividendes et tout autre revenu reçu en rapport avec cet investissement ou tout autre actif, et tous les produits de la vente ou autre aliénation de cet investissement ou autre actif.

Les passifs liés à chacun des Comptes et Sous-Comptes, le cas échéant, devront inclure, sans restriction, les dettes, dépenses ou frais (y compris les frais généraux) résultant de ou liés à (a) tout actif d'un Compte ou Sous-Compte (le cas

échéant) particulier, y compris tout investissement ou (b) toute action prise en rapport avec un actif d'un Compte ou Sous-Compte (le cas échéant) particulier.

5.3 Si tout actif, passif, dépense ou frais de la Société ne peut être considéré comme pouvant être imputé à un Compte ou Sous-Compte (le cas échéant) particulier, ledit actif ou passif devra être affecté à tous les Comptes et Sous-Compte (le cas échéant) proportionnellement aux Valeurs Intrinsèques cumulées (telles que définies ci-dessous) des Comptes et Sous-Compte respectifs liés l'un à l'autre ou d'une autre manière déterminée par le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) agissant raisonnablement et en toute bonne foi.

5.4 Afin de déterminer les droits économiques (y compris les droits attachés à la distribution des dividendes et à la liquidation) liés à chaque classe de Parts Sociales, les détenteurs de chaque classe ou sous-classe (le cas échéant) distincte de Parts Sociales doivent être considérés comme ayant droit exclusivement à la contre-valeur des investissements affectés au Compte ou Sous-Compte (le cas échéant) correspondant, y compris tous les changements apportés aux valeurs des investissements effectués et tous les produits résultant de ces investissements (y compris les liquidités). Les termes des présents statuts, y compris les articles 7, 18 et 20 doivent être interprétés en accord avec les dispositions du présent article 5.4.

Lors de la liquidation de la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A3, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B, les détenteurs de Parts Sociales de Classe C, les détenteurs de Parts Sociales de Classe D, les détenteurs de Parts Sociales de Classe E, les détenteurs de Parts Sociales de Classe F, les détenteurs de Parts Sociales de Classe G, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H3, les détenteurs de Parts Sociales de Classe I, les détenteurs de Parts Sociales de Classe J, les détenteurs de Parts Sociales de Classe K, et les détenteurs de Parts Sociales de Classe L ont droit aux produits résultant de la liquidation des actifs détenus par la Société respectivement au niveau du Compte de Sous-Classe A1, du Compte de Sous-Classe A2, du Compte de Sous-Classe A3, du Compte de Classe B, du Compte de Classe C, du Compte de Classe D, du Compte de Classe E, du Compte de Classe F, du Compte de Classe G, du Compte de Sous-Classe H1, du Compte de Sous-Classe H2, du Compte de Sous-Classe H3, du Compte de Classe I, du Compte de Classe J, du Compte de Classe K, et du Compte de Classe L, conformément à l'article 20 des Statuts.»

L'Assemblée décide par ailleurs de modifier l'article 18 des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 18. Distribution des bénéfices - Réserves.**

18.1 Le solde créditeur sur le compte de pertes et profits, après déduction des dépenses d'ordre général, charges sociales, défalcatons et provisions pour éventualités passées et futures telles que déterminées par le Conseil de Gérance, représente le bénéfice net.

18.2 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

18.3 Les distributions du solde du bénéfice net peuvent uniquement être faites au profit des détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, des détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, des détenteurs de Parts Sociales de Classe A3, des détenteurs de Parts Sociales de Classe B, des détenteurs de Parts Sociales de Classe C, des détenteurs de Parts Sociales de Classe D, des détenteurs de Parts Sociales de Classe E, des détenteurs de Parts Sociales de Classe F, des détenteurs de Parts Sociales de Classe G, des détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, des détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, des détenteurs de Parts Sociales de Classe H3, des détenteurs de Parts Sociales de Classe I, des détenteurs de Parts Sociales de Classe J, des détenteurs de Parts Sociales de Classe K, et des détenteurs de Parts Sociales de Classe L, proportionnellement aux bénéfices nets indiqués respectivement sur le Sous-Compte de Classe A1, le Sous-Compte de Classe A2, le Sous-Compte de Classe A3, le Compte de Classe B, le Compte de Classe C, le Compte de Classe D, le Compte de Classe E, le Compte de Classe F, le Compte de Classe G, le Sous-Compte de Classe H1, le Sous-Compte de Classe H2, le Sous-Compte de Classe H3, le Compte de Classe I, le Compte de Classe J, le Compte de Classe K ou le Compte de Classe L au moment de la distribution.

18.4 Les distributions de la prime d'émission seront effectuées par les assemblées générales des associés. Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A3, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B, les détenteurs de Parts Sociales de Classe C, les détenteurs de Parts Sociales de Classe D, les détenteurs de Parts Sociales de Classe E, les détenteurs de Parts Sociales de Classe F, les détenteurs de Parts Sociales de Classe G, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H3, les détenteurs de Parts Sociales de Classe I, les détenteurs de Parts Sociales de Classe J, les détenteurs de Parts Sociales de Classe K et les détenteurs de Parts Sociales de Classe L auront droit à des distributions de primes d'émission uniquement pour un montant s'élevant au maximum à la prime d'émission attribuée au Sous-Compte de Classe A1, au Sous-Compte de Classe A2, au Sous-Compte de Classe A3, au Compte de Classe B, au Compte de Classe C, au Compte de Classe D, au Compte de Classe E, au Compte de Classe F, au Compte de Classe G, au Sous-Compte de Classe H1, au Sous-Compte de Classe H2, au Sous-Compte de Classe H3, au Compte de Classe I, au Compte de Classe J, au Compte de Classe K ou au Compte de Classe L le cas échéant.

18.5 L'assemblée générale des associés peut distribuer un ou plusieurs dividendes intérimaires. Les distributions de dividendes intérimaires peuvent uniquement être effectuées au profit des détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, détenteurs de Parts Sociales de Classe A3, détenteurs de Parts Sociales de

Classe B, détenteurs de Parts Sociales de Classe C, détenteurs de Parts Sociales de Classe D, détenteurs de Parts Sociales de Classe E, détenteurs de Parts Sociales de Classe F, détenteurs de Parts Sociales de Classe G, détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, détenteurs de Parts Sociales de Classe H3, détenteurs de Parts Sociales de Classe I, détenteurs de Parts Sociales de Classe J, détenteurs de Parts Sociales de Classe K et aux détenteurs de Parts Sociales de Classe L proportionnellement aux bénéficiaires nets figurant respectivement sur les Sous-Compte de Classe A1, Sous-Compte de Classe A2, Sous-Compte de Classe A3, Compte de Classe B, Compte de Classe C, Compte de Classe D, Compte de Classe E, Compte de Classe F, Compte de Classe G, Sous-Compte de Classe H1, Sous-Compte de Classe H2, Sous-Compte de Classe H3, Compte de Classe I, Compte de Classe J, Compte de Classe K ou sur le Compte de Classe L au moment de la distribution.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6. Transfert de parts sociales.** En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'ensemble des associés de la Société à l'occasion d'une assemblée générale des associés. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent l'intégralité des droits appartenant aux survivants.»

L'Assemblée décide par ailleurs de modifier l'article 7 des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés.»

Enfin, l'Assemblée décide de modifier l'article 13 des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 13. Quorum - Majorité.** Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par l'ensemble des associés de la Société représentant l'ensemble du capital social de la société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, télégramme, télex ou email).»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à un montant approximatif de EUR 1.800,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête du mandataire des Associés, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ce même mandataire des Associés, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des Associés, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant l'original du présent acte.

Signé: C. THEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58216. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000300/545.

(130223578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

HayFin DLF LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.946.

- Le siège social du gérant de la société, Mme. Carmen Ionescu est transféré de 124, boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L - 1717 Luxembourg à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014004419/13.

(140003986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Facara S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 43.839.

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FACARA S.A., SPF», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43839, constituée suivant acte notarié en date du 15 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 351 du 3 août 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1496 du 21 juillet 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan KLAPP, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Kitty WONG, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadia WEYRICH, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée constate:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société,
2. Nomination du liquidateur et fixation de ses pouvoirs,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

la société «ACCOFIN, Société Fiduciaire», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg. R.C.S. Luxembourg, section B numéro 62.492.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. KLAPP, K. WONG, N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16891. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014004346/66.

(140003925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

European Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.327.

L'an deux mille treize, le vingt décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «European Fund Services S.A.» (la «Société»), ayant son siège social au 28-32, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous section B numéro 77327, constituée sous la dénomination «INTERTRANSACT S.A.» suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sassenheim en date du 8 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 44 du 23 janvier 2001; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 octobre 2013 en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe TOTAL, demeurant professionnellement au 28-32, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame KARINE PALM, demeurant professionnellement au 28-32, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Edith HAMOU, demeurant professionnellement au 28-32, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les quatre cent trente mille (430.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Augmentation du capital social.
- 2.- Souscription et libération des actions.
- 3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter son capital social à concurrence d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel deux millions cent cinquante mille euros (EUR 2.150.000,-) à quatre millions cent cinquante mille euros (EUR 4.150.000,-) par l'émission de quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre la souscription des quatre cent mille (400.000) actions nouvelles par Société Générale Securities Services Holding (SGSS HOLDING), une Société Anonyme de droit français, ayant son siège social au 17 Cours Valmy, F-92800 Puteaux (France), immatriculée au Registre de Commerce de Nanterre sous le matricule B 447 532 532.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, SGSS HOLDING, précitée, représentée par Monsieur Philippe Total, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux quatre cent mille (400.000) nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre disposition la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à quatre millions cent cinquante mille euros (EUR 4.150.000,-), divisé en huit cent trente mille (830.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune. [...]».

Frais et dépense

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. TOTAL, K. PALM, E. HAMOU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59658. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014004290/66.

(140004685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

M&G International S.à r.l., Mossi & Ghisolfi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.908.

Les statuts coordonnés au 20/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06/01/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014002473/12.

(140001540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.167.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67944 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000672/10.

(130224196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

BOP (Leadenhall) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.525.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67958 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014000576/10.

(140000075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Transports Sébastien REUL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 174.380.

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Sébastien REUL, chef d'entreprise, demeurant à B-4350 Remicourt-Momalle, 44, rue Fexhe, ici représenté par Monsieur Louis Felicetti, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg, sur base d'une procuration sous seing privé donnée à Wickrange le 11 décembre 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Monsieur Sébastien REUL déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée TRANSPORTS SEBASTIEN REUL S. à r. l., ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des 3 Cantons, constituée suivant acte notarié du 7 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 510 du 1^{er} mars 2013.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit sa résolution, prise sur ordre du jour conforme:

Résolution

L'associé unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-8813 Bigonville, 14, rue du Village et de modifier l'article 5, première phrase, des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Bigonville. ».

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: L. FELICETTI, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 2013. Relation: REM/2013/2196. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 décembre 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2014000457/31.

(130224087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 89.590.

L'adresse du siège social du gérant suivant a changé:

- BMS Benelux Holdings B.V. se situe désormais au Orteliuslaan 1000, 3528 BD Utrecht, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A.

Patrick van Denzen

Référence de publication: 2014005121/12.

(140004849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Farena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.727.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Sandypoint Anstalt, a legal entity organized and existing as a Liechtenstein establishment (Anstalt), whose representative (Représentant) is domiciled at Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Principality of Liechtenstein, with registration number FL-0002.008.657-7,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Vaduz, on 30 October 2013,

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Farena Invest S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156.727, incorporated pursuant to a notarial deed on 16 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2788, page 133791, on 18 December 2010. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and therefore the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers; and
3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") the general meeting of shareholders resolves to dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to appoint Mr. Patricio Balmaceda Tafrá, born in Recoleta, Santiago, Chile, on 27 November 1969, professionally residing at 9A, Boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as he determines and for the period as he thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Sandypoint Anstalt, une entité constituée et existante sous la forme d'un établissement (Anstalt) régi par les lois du Liechtenstein, dont le représentant (Repräsentant) est domicilié à Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Principauté du Liechtenstein, immatriculée sous le numéro FL-0002.008.657-7,

ici représentée par Madame Antje Reibold, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vaduz, le 30 Octobre 2013,

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est le seul associé de Farena Invest S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.727, constituée suivant acte notarié en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2788, page 133791, en date du 18 décembre 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de liquider la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de nommer Monsieur Patricio Balmaceda Tafra, né à Recoleta, Santiago, Chili, le 27 novembre 1969, résidant professionnellement au 9A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le Liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. REIBOLD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16644. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013182445/104.

(130223185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.